

La forêt

Commençons par quelques chiffres

D'après les données de la Confédération, la forêt en Suisse représente 32 % du territoire, soit 1,31 million d'hectares. La moitié de la population s'y rend au moins une fois par semaine en été et 35 % des espèces qui vivent en Suisse dépendent de la forêt. Environ 71 % des forêts sont publiques, tandis que 29 % appartiennent à des propriétaires privé-es. La loi fédérale sur les forêts stipule : « l'aire forestière ne doit pas être diminuée » (art. 3).

Les actions de Vevey pour la biodiversité

Vevey possède environ 19 hectares de forêt, dont la moitié se trouve sur le territoire de la commune, le reste sur les communes de Blonay-Saint-Légier et de Corsier-sur-Vevey¹. Le garde forestier du groupement forestier de la Veveyse assure la gestion de cette forêt. Les tâches incluent les travaux forestiers, les coupes de bois, les coupes de sécurité et le contrôle de sécurité. Le groupement privilégie une sylviculture proche de la nature pour favoriser la biodiversité.

Espèces et milieux favorisés

Les Bosquets sont une hêtraie à pulmonaire typique, dominée par le hêtre (*Fagus sylvatica*) et caractérisée par la présence de la pulmonaire officinale (*Pulmonaria officinalis*) dans les sous-bois, une plante herbacée vivace. En plus du hêtre on y trouve également des frênes, des érables et des tilleuls. Le sous-bois abrite aussi des espèces telles que la primevère élevée, l'ail des ours et diverses fougères. Les Bosquets se situent en pente, ce qui favorise un bon écoulement de l'eau, et grâce à la présence d'argile dans le sol, il a une bonne capacité de rétention d'eau. De plus, la profondeur du sol permet la croissance de grands hêtres. Les Bosquets sont frais (bien qu'un peu moins vers la gare), ce qui en fait un refuge agréable lors des fortes chaleurs.



Image : © Benoît Renevey

Contribuez à la biodiversité locale

Les Bosquets et la forêt en général abritent une grande biodiversité. Vous pouvez contribuer à leur préservation en adoptant quelques comportements simples. En premier lieu, tenez les chiens en laisse ; dans le canton de Vaud, cela est obligatoire du 1^{er} avril au 15 juillet dans les espaces forestiers, sinon conformez-vous aux panneaux de signalisation. N'abandonnez pas vos déchets derrière vous et veillez à respecter la nature environnante.

Pour aller plus loin :

- Le petit guide du savoir-vivre en forêt <https://www.afw-ctf.ch/fr/guide-du-savoir-vivre>
- Groupement forestier de la Veveyse : <https://www.forets-veveyse.ch/>

¹ Source : Groupement Forestier de la Veveyse